

SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 1^{er} février 2023 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 7 février 2023.

Ordre du Jour

- Bilan Festival Arts d'Hiver – Intervention de Kelly Baudry
- Subventions aux associations
- CCLLA – Convention Territoriale Globale – Contrat d'engagement partenaires
- CCLLA – Réseau lecture publique – projet d'harmonisation des tarifs et des prêts
- Cession d'une partie du domaine communal
- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Compte rendu des commissions
- Décisions du maire prises par délégation
- Questions diverses

Le Maire,
Joëlle BAUDONNIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le sept février deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BAUDONNIÈRE, Maire.

Etaient présents : Mme BAUDONNIÈRE, Maire, M. DAGUIN, Mme GODINEAU, M ROUSSEL, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BÉZIE, FRÉMY, GORREC, MOUKADEME, PAULT, SÉCHET MM. CUVELIER, LÉGER, MEUNIER, PELLOIN.

Absent(e)s excusé(e)s : M QUILEZ qui donne procuration à Mme SÉCHET.

Secrétaire de séance : Mme PAULT

Le compte rendu de la séance du 3 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

BILAN FESTIVAL ARTS D'HIVER – INTERVENTION DE KELLY BAUDRY

M ROUSSEL présente :

Le public du festival, au titre du sondage réalisé sur 230 personnes présentes, est constitué d'environ 50% de mozéens, 60% d'habitants de la communauté de communes.

Le Budget est arrêté, à date, à hauteur de 36 k€ en dépenses pour la dernière édition (14k€ de spectacle, 14k€ de technique, restauration des 40 bénévoles, fluides...), et en recettes à hauteur de 4700 euros de dons et subventions, 3300 euros de billetterie, soit 28 225 euros d'autofinancement au titre du budget.

Mme BAUDRY indique que le mécénat devrait croître l'an prochain.

Les bénévoles ont été nombreux cette année, notamment avec de nouveaux habitants de la Commune.

L'aide du Comité des fêtes a été, comme tous les ans, précieuse.

Le coût réel du festival serait de l'ordre de 59 k€ sans les aides gratuites tant en moyens humains que matériels.

Mme BAUDRY pense que le festival est à un tournant et pourrait grandir, par exemple en proposant une soirée le vendredi avec un artiste en phase croissante.

Elle considère qu'il faut formuler une offre attractive à destination des entreprises.

M DAGUIN précise que la montée en puissance du festival doit s'accompagner d'une hausse des recettes, pour qu'au maximum la part de financement communal soit la même.

Il indique qu'il pourrait être envisagé des invitations à destination des élus du territoire (communauté de communes, département, communes limitrophes...) pour favoriser le rayonnement du festival. Ces élus seraient des appuis pour obtenir des subventions de la part des collectivités qu'ils représentent.

Le tarif d'entrée est à comparer avec celui du Théâtre de Mozé qui pratique un tarif de 7€.

Le fait d'avoir eu une subvention de la part du Département nous permet d'avoir une légitimité par rapport aux autres collectivités et donc de pouvoir obtenir des subventions complémentaires en particulier de la part de la CCLLA. Nous pourrions plus assoir nos demandes en commission communautaire pour défendre notre dossier auprès de la CCLLA.

Tous les élus pourraient, de par leurs réseaux, trouver d'autres financements privés. Pour cela il sera primordial d'avoir suffisamment à l'avance un dossier de présentation du festival pour motiver les entreprises que chacun des conseillers ira voir.

Mme BAUDONNIERE souhaite avoir l'assurance que le budget est tenu.

Elle remonte que la restauration extérieure n'est pas satisfaisante et s'interroge sur la possibilité de réinternaliser.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « vie associative » a été chargée d'analyser les demandes de subventions émises par les associations en 2023.

Mme BEZIE expose le tableau des demandes/propositions de la commission

Observations particulières :

- Comité des fêtes : 800 euros
- Union de Plaisance : 400 + 300 de reliquat budget 2022

DCM 2023-04 – Subventions aux associations

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions 2023.

CCLLA - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – CONTRAT D'ENGAGEMENT PARTENAIRES

Lors de sa séance du 3 janvier, le Conseil Municipal avait pris connaissance du contrat d'engagement partenaires et décidé d'attendre la séance de février avant de se prononcer sur ledit contrat puisque l'organisation du micro territoire 2 n'était pas aboutie.

A ce jour, la situation est la suivante :

- Les communes de Chalonnès et St Jean de la Croix ont fait le choix de ne pas s'engager dans le portage du poste de chargé de coopération.
- La commune de Mozé a proposé un de ses agents pour ce poste à mi-temps.
- La commune de Chaudefonds a également proposé un de ses agents. Les deux agents seront rencontrés par les responsables de la CTG de la CAF et de la CCLLA le 6 février.
- La commune de Val du Layon est prête à s'engager.
- La commune de Rochefort est en réflexion favorable à un engagement.

Quelques éléments restent à consolider : l'engagement des communes, le montant des charges et la clef de répartition entre ces communes, la durée de l'engagement, qui seront évoquées lors du prochain Conseil.

CCLLA - RESEAU LECTURE PUBLIQUE – PROJET D'HARMONISATION DES TARIFS ET DES PRETS

Lors de sa séance du 3 janvier, le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'harmonisation des tarifs et des prêts porté par la commission « Développement culturel et touristique ». La commission culture et communication s'est réunie pour étudier cette proposition.

Le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur :

- Un tarif par foyer : 0 €, 6 €, 12 € ou 20 €
- Gratuité pour :
 - ✓ - de 18 ans,
 - ✓ Collectivités, partenaires,
 - ✓ Etudiants, service civique,
 - ✓ Demandeurs d'emploi,
 - ✓ Bénéficiaires minima sociaux,
 - ✓ Nouveaux arrivants,
 - ✓ Bénévoles des bibliothèques.

Sur proposition de la commission, il est suggéré de demeurer sur le forfait 12€ qui est celui actuellement en vigueur sur le territoire communal.

DCM 2023-05 – Harmonisation des tarifs du réseau lecture publique

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur CUVELIER sort de la salle.

CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL

Par délibération en date du 6 février 2020, le Conseil Municipal avait décidé de vendre un délaissé de terrain public d'une surface de 135 m², situé en zone agricole au Clos des Roullières, à un particulier au prix de 200 €, les frais de géomètre et de bornage étant à la charge de l'acquéreur. Une erreur dans la délibération n'avait pas permis de concrétiser cette vente à l'époque et le dossier était resté en attente.

Il est proposé de conclure cette vente dans les mêmes termes.

DCM 2023-06 – Vente d'un délaissé de voirie – Clos des Roullières

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur CUVELIER réintègre la salle.

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif et afin de procéder au paiement des factures d'investissement, la loi permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L1612-1 du CGCT).

La limite des crédits s'élève au quart des dépenses d'investissement du BP 2023 soit 248 500 €

Les crédits concernés sont :

c/205 Logiciel Badges Salles communales	820 €
c/2188 Mobilier Balançoire + chape béton	4 000 €
c/2188 Chauffe-eau + vaisselle RC	1 100 €
c/21318 Travaux sacristie	10 300 €
c/21318 Réfection église	22 100 €
c/21318 Désamiantage presbytère	10 700 €
c/2151 Busage le Clos du Reau	3 000 €
c/204 AC d'Investissement	40 000 €
c/238 Mission étude salle de sports	18 000 €
c/2151 Reprofilage Cheminement étang	15 534 €

DCM 2023-07 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Mme SECHET fait un retour sur la manifestation 1 arbre, 1 naissance.

Mme SECHET et la commission doivent repréciser les modalités du jardin partagé.

M ROUSSEL indique que le projet ANJOU R NUIT est reporté à l'an prochain.

M CESBRON précise que les travaux de l'église, de la sacristie sont en cours.
Le presbytère est démoli. La commission réfléchit à l'utilisation de l'espace.

Mme PAULT indique que la plaquette est en cours de finalisation.
Sur l'accompagnement pour l'emploi, elle indique qu'il n'y a pas de demandes exprimées.

Mme GODINEAU indique qu'il y a eu 4 réunions sur le PLH, beaucoup de discussions sur le coût à l'accession à la propriété (environ 3600 à 4000 euros/mois pour un couple).
Augmentation du coût des prestations à hauteur de 3,49% (taux INSEE).

Mme CHABROUILLAUD indique qu'on recherche toujours un cuisinier.
Il faut envisager une montée en compétence en interne, ou une externalisation.
Mme CHABROUILLAUD indique qu'il faut travailler sur l'enfance/jeunesse (visite du site périscolaire, de la cantine).

M CUVELIER indique que les candidatures pour le CMJ sont reçues.

M LEGER indique qu'il faut faire le programme d'entretien des chaussées pour 2023.
Crispation avec le service voirie de la CCLLA : il n'y a pas de contrôle sur les travaux faits, ce qui est fait est peu opportun ou peu qualitatif.

M DAGUIN indique que, selon la DDT, il y aurait une incompatibilité entre le projet TPPL envisagé et le PADD

ALTER va être rencontré la semaine prochaine pour avoir des éléments financiers plus tangibles sur le projet des Ganaudières

M DAGUIN fait un retour sur la fresque du climat

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Décision n° 2023-01 du 16.01.2023 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AB 145 située(s) « La Grange »
- Décision n° 2023-02 du 27.01.2023 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) B 1894 située(s) « Les Riffières »
- Décision n° 2023-03 du 01.02.2023 : Renouvellement bail rural location de terres avec l'EARL BURET
- Décision n° 2023-04 du 02.12.2022 : Passation marché d'un montant de 157.50 € HT mensuel passé avec l'entreprise ORANGE BUSINESS SERVICES pour la prestation « Offre Mobiles »
- Décision n° 2023-05 du 01.02.2023 : Passation marché d'un montant de 3 602.00 € HT passé avec l'entreprise ANJOU SERVICES MICRO pour la prestation « Maintenance informatique »
- Décision n° 2023-06 du 01.02.2023 : Passation marché d'un montant de 577.50 € HT passé avec l'entreprise CMN Nuisibles pour la prestation « Maintenance informatique »

QUESTIONS DIVERSES

La séance du conseil municipal est achevée.

Fait à Mozé sur Louet
Le 3 mars 2023
Le Maire

Signé